

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



Le rapport d'information sur l'agroalimentaire français face au défi de l'export : pour une réforme ambitieuse du dispositif public de soutien

Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial, déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012.

Un tel solde résulte pour l'essentiel de nos exportations de vins et spiritueux : la France ne profite donc pas du potentiel de croissance de ce secteur et perd des parts de marché. Encore deuxième exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les Etats-Unis, elle n'est aujourd'hui qu'au cinquième rang après ce pays, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil.

En tant que rapporteur spécial sur cette mission, je me suis interrogé sur l'efficacité du dispositif public de soutien aux exportations agroalimentaires qui se caractérise par une dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (Ubifrance, Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privés. L'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Face à cette réalité, le rapport – qui sera publié début août – fait des propositions concrètes pour inverser la tendance.

Pour une agriculture tournée vers l'export : en développant une culture aujourd'hui insuffisante dans ce domaine dans les filières agricoles et en simplifiant les contraintes rencontrées par les entreprises du fait notamment de la lourdeur de certaines procédures administratives.

Pour une réforme courageuse de la gouvernance nationale du soutien aux exportations agroalimentaires : compte tenu des constats effectués, il est proposé le scénario basé sur une reconfiguration autour d'un opérateur commun de référence.

Pour un dispositif régional de soutien à l'export des PME et TPE lisible et efficace partant des constats selon lesquels les entreprises considèrent que le dispositif est illisible, manque de simplicité, qu'il n'y a pas d'interlocuteur unique capable d'orienter les PME et TPE et que l'Etat présente en région une organisation inadaptée : il est proposé que la rationalisation du dispositif se poursuive dans le respect des compétences respectives de l'Etat et des régions.

Pour organiser le réseau international d'appui à l'export et donner du corps à la « diplomatie économique » : pour donner un contenu au concept de « diplomatie économique », plusieurs recommandations destinées à améliorer les conditions d'élaboration d'une stratégie commune et cohérente pour le réseau international du dispositif d'appui sont envisagées telles la planification et la désignation d'un « chef de file ».

L'insécurité juridique face à l'élaboration des documents d'urbanisme

Devant l'insécurité juridique grandissante rencontrée par les élus engagés dans l'élaboration de documents d'urbanisme, j'ai interpellé le Gouvernement, à l'occasion de la séance des questions orales, le mardi 9 avril dernier.

Plusieurs maires de communes des Côtes d'Armor rencontrent des difficultés en matière d'urbanisme. Ces difficultés relèvent à la fois de l'application de la loi Littoral, de la complexité de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, ou PLU, liée à l'empilement et à l'enchevêtrement des réglementations, de la montée du juridisme et des recours abusifs, largement facilitée par la complexité précitée, ainsi que de l'interprétation parfois variable par les services de l'État des différents textes applicables, sans oublier celle des juridictions administratives, pouvant aboutir à l'annulation sur des points de détail de documents d'urbanisme représentant un travail d'élaboration considérable entrepris sur plusieurs années. Si personne ne conteste le bien-fondé de la loi Littoral, il y a lieu de clarifier, par exemple, la notion de continuité de l'habitat, d'ailleurs variable d'un département à l'autre. Son application peut par ailleurs aboutir à des absurdités. Ainsi, une commune dont la limite est très proche du littoral sur une certaine distance, sans toutefois l'atteindre, n'est pas concernée par l'application de la loi Littoral, cependant qu'une autre qui ne le touche que de quelques dizaines de mètres se trouve concernée pour l'ensemble de son territoire alors même que ce dernier s'enfonce de plusieurs kilomètres dans les terres. L'autre conséquence est la fragilité juridique des documents d'urbanisme, qui sont facilement attaquables, non pas sur le fond mais souvent sur la forme, débouchant sur des annulations. Enfin, reste le coût financier qui en résulte : les études sont nombreuses, et il est désormais souvent nécessaire d'avoir recours à un conseil juridique, ce qui pénalise les budgets communaux.

Pour un assouplissement des nouvelles normes de réglementation thermique

Sollicité par des maires, j'ai interpellé Cécile Duflot, Ministre du logement et de l'égalité des territoires. En effet, des inquiétudes se manifestent sur les conséquences induites par l'application des nouvelles normes pour la construction de bâtiments à vocation sportive. Tout en reconnaissant le bon sens de la mesure qui vise à mieux maîtriser la consommation des énergies, les élus dénoncent une application trop restrictive des principes de la RT 2012. Ainsi, en Côtes d'Armor, les communes engagées dans la construction d'équipements sportifs tels que les vestiaires de leur terrain de football, voient le coût du bâtiment considérablement augmenté afin de respecter les dispositions de la réglementation thermique 2012 de ce type de bâtiment.

Ces collectivités n'ont pas nécessairement la capacité de fournir un nouvel effort financier lié à cette réglementation technique (RT) 2012 et cela pourrait les contraindre à différer leurs investissements, voire les dissuader d'investir dans la construction de bâtiments à vocation sportive.

Améliorer les délais de passage du permis de conduire

Face aux délais parfois très longs du passage de l'examen du permis de conduire, d'autant plus quand il s'agit d'une deuxième présentation, j'ai souhaité connaître les mesures envisagées par le Gouvernement, en interrogeant Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur. Le département des Côtes d'Armor est un département en grande partie rural, donc les conséquences de ces délais sont d'autant plus préjudiciables qu'il n'est pas possible de concevoir d'occuper un emploi sans le permis de conduire. En effet, être titulaire du permis permet d'avoir un avantage sur d'autres postulants à un emploi, de prendre un travail même s'il est géographiquement éloigné de son domicile, ou tout simplement de se présenter à un entretien d'embauche, bref d'être autonome dans toutes les circonstances de la vie.

Mes interventions en tant que membre de la Commission des Finances

Mercredi 23 janvier 2013

A l'occasion du débat pour une fiscalité numérique neutre et équitable pour insister sur la pratique des entreprises qui adoptent une stratégie d'optimisation fiscale leur permettant d'échapper à l'impôt dans les pays où elles réalisent leurs affaires.

Mardi 26 février 2013

Lors de l'examen du rapport intitulé « Valoriser les mandats locaux par le non-cumul » en demandant des précisions sur la proposition de limitation du nombre de mandats locaux.

Mercredi 27 février 2013

Au cours de l'audition de Didier Migaud, 1^{er} Président de la Cour des Comptes pour indiquer que le transfert de charges sociales mal compensées a plongé les départements dans une situation budgétaire extrêmement difficile et signaler qu'empêcher les co-financements revient à revenir sur la clause de compétence générale.

Mardi 26 mars 2013

Au sujet de la future loi de décentralisation, pendant l'audition d'Edmond Hervé, j'ai soulevé la complexité de mise en cohérence des plans locaux d'urbanisme à la suite de leur transfert aux intercommunalités, en raison de la disparité de situation des communes entre elles.

Mercredi 15 mai 2013

A l'occasion de l'audition de Jean-Marie Cavada, Député européen, en mettant en garde la tentation de repli national facilitée en période de crise économique par les arguments démagogiques allant à l'encontre de la construction européenne.

Maintien du budget et rééquilibrage des aides, la PAC en débat

En séance publique du 2 juillet, je suis intervenu auprès de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, sur les avancées obtenues par le Gouvernement français dans le cadre des nouvelles négociations européennes de la Politique Agricole Commune.

« (...) Telle que nous l'avons vu fonctionner, la PAC antérieure a été la source d'inégalités souvent dénoncées par les agriculteurs. A cet égard je souhaite fortement insister sur plusieurs points qui me semblent primordiaux au regard de l'équité, et que notre pays pourra – et devra – mettre en œuvre dans l'application de la future PAC. En premier lieu la majoration des aides aux cinquante premiers hectares est une bonne disposition. Elle favorise d'évidence les petits et moyens producteurs a contrario des grosses exploitations qui bénéficient jusqu'aujourd'hui d'une sorte d'effet d'aubaine, combinant tout à la fois volumes et primes. (...) Un autre point a fait débat, et le fait encore, au sujet du verdissement des aides de la PAC. Et cependant la réflexion progresse en la matière. En Bretagne le concept d'agriculture « écologiquement productive » est aujourd'hui porté par les professionnels, ce qui témoigne d'une volonté de quitter la défensive et d'avancer positivement sur ces questions prégnantes. Au-delà de l'Agriculture elle-même ce sujet rejoint les préoccupations sociétales sur les conséquences environnementales des activités agricoles. (...).

Dans le contexte que j'ai évoqué dans mes propos liminaires, celui de crises récurrentes et de grande volatilité des prix, de concurrence mondiale exacerbée, l'Europe doit se donner les moyens de continuer à agir en faveur de ses productions comme d'autres pays le font à travers le monde sans beaucoup d'états d'âme, fussent-ils libéraux de doctrine. Mais j'attire également votre attention sur les conséquences économiques de certaines décisions. L'abandon des restitutions était certes annoncé de longue date puisque M. Barnier, à l'endroit même où nous nous trouvons à cet instant, en avait confirmé la disparition en 2008. Cependant les risques sont évidents, et vous les connaissez, d'effondrement de pans entiers de certaines économies régionales. Pour la Bretagne deux entreprises, qui je vous l'accorde n'ont pas suffisamment anticipé cette échéance programmée, pourraient entraîner dans leur naufrage éventuel la perte de 4 à 5 000 emplois directs et indirects pour leur seul champ d'activité, et par effet de dominos déstabiliser l'ensemble des entreprises de la filière. Face aux inquiétudes qui montent dans une région où déjà les difficultés s'amoncellent, voyez l'abattoir Gad avec des suppressions impressionnantes d'emploi annoncées à Lampaul-Guimiliau et Saint-Nazaire, nous sommes particulièrement impatients de connaître vos intentions (...) »



Retrouvez l'intégralité du débat au Sénat sur la PAC sur www.senat.fr et mon intervention sur www.yannickbotrel-senateur.fr

Vers une reconnaissance juridique des langues régionales

Avec Annie Le Houérou, Députée de la 4^e circonscription des Côtes d'Armor et aux côtés de sénateurs socialistes bretons, je me suis engagé pour un dépôt de loi de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Nul n'ignore, et ce depuis longtemps, que la ratification de la Charte, traité international, se heurte à un obstacle constitutionnel. Le Sénat et l'Assemblée Nationale avaient déjà proposé des modifications de la Constitution. Cependant, la majorité et le Gouvernement précédents s'y sont toujours opposés. Or la révision constitutionnelle reste un préalable, les parlementaires ont donc sollicité le Premier Ministre afin de sortir de ce cercle vicieux. En effet, le Conseil d'Etat continue de s'opposer à toute reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle, et a émis un avis défavorable sur le projet de loi modificative de la Constitution.

Une issue favorable doit être trouvée pour permettre la tenue du 56^e engagement présidentiel et offrir une véritable reconnaissance juridique des langues régionales. La langue bretonne est une de ces composantes et constitue en Bretagne une langue ancrée dans l'histoire de ses territoires et reste d'usage. L'enseignement des langues régionales connaît de plus en plus une réelle vigueur dans notre pays.

Cette obstruction constante de la haute juridiction administrative à la convergence des conditions requises pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales serait d'autant plus anachronique qu'elle se fait au moment de l'installation par le Gouvernement d'un comité consultatif pour la promotion des langues régionales et la pluralité linguistique, au moment où des groupes d'études et de travail sur les langues régionales se créent au Parlement et alors que l'enseignement bilingue se développe de façon importante grâce à l'implication et l'investissement des collectivités et associations.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

Mes interventions en tant que membre de la Commission des Finances

Mercredi 29 mai 2013

A l'occasion du rapport d'information « collectivités territoriales et infrastructures de transport » afin de demander qu'une attention particulière soit portée à la complémentarité « rail – route », concernant en particulier les plateformes multimodales, dans les régions périphériques comme la Bretagne.

Jeudi 30 mai 2013

En soulignant les disparités créées par les différences d'application des directives européennes selon les pays ce qui peut provoquer des distorsions de concurrence entre les producteurs.

Mercredi 5 juin 2013

Au cours du bilan immobilier de la réforme de la carte judiciaire, pour souligner l'éloignement des tribunaux qu'elle a créé pour les justiciables.

Jeudi 30 mai 2013

Au sujet du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire (200 kgs de nourriture par habitant et par an) pour prôner un meilleur usage de la notion de date limite de consommation des aliments, du fait de la marge de manœuvre de sécurité considérable qui existe.

Mercredi 3 juillet 2013

Sur le règlement du budget de l'Etat et l'approbation des comptes publics pour saluer les mesures de redressement prises par le Gouvernement, qui sont vitales pour l'avenir du pays, avec un premier résultat : la stabilisation des intérêts de la dette en 2012 à 46,3 milliards d'euros.

- 1 Inauguration de la maison d'accueil de jour Alzheimer à Bourbriac
- 2 Inauguration de l'extension de l'école de Saint-Gilles-Pligeaux
- 3 Inauguration de la maison de santé de Cavan
- 4 Manifestation pour la défense des emplois industriels à Lannion
- 5 Inauguration de l'école maternelle de Plouguiel

- 6 50^{ème} anniversaire du Traité Franco – Allemand de l'Elysée à Lannion
- 7 Inauguration de nouveaux logements locatifs à Le Faouët
- 8 Débat citoyen à la Communauté de Communes de Lanvollon
- 9 Inauguration des travaux d'aménagement du bourg de Plourac'h
- 10 Inauguration du multiservices à Pont-Melvez